



Engagement Environnemental

Label EnVol

Le centre équestre de la SEP – Société d'Équitation de Paris a obtenu le label de management environnemental [EnVol](#) en novembre 2012. Ce label traduit la reconnaissance d'investissements humains permanents et exprime notre motivation à réduire de manière continue nos impacts environnementaux.

Au même titre que le bien-être équin et la qualité de l'enseignement prodigué, ce label exprime les valeurs qu'entend porter le club et voir être portées par l'équipe et ses adhérents. Le développement durable avec ses trois pôles : économique, social et environnemental, gouverne l'orientation définie par le Conseil d'administration et, au quotidien, l'action conduite au sein de la SEP par le directeur et son équipe. Il s'agit d'une recherche constante d'amélioration avec pour seules limites les réalités de l'association avec son statut de concessionnaire de la Ville de Paris, ses bâtiments d'époque, son emplacement urbain, le bien-être de ses équidés, ses ressources humaines et ses moyens financiers.

Cette politique, menée de manière continue, sera créatrice de valeur ajoutée et est certainement la seule façon de garantir la pratique de l'équitation pour tous au cœur du Bois de Boulogne à terme.

Les actions continuent de se concentrer sur l'activité équestre et ses trois principaux secteurs : l'enseignement, les soins et l'administration. Ce périmètre permet de nous engager à travers des objectifs qui se déclinent essentiellement au travers de l'énergie, de l'eau, des déchets mais également des achats, de la communication et de l'éthique.

La politique d'achats de produits et de prestations auprès des fournisseurs sera généralisée et s'appliquera à l'ensemble des produits et services. Pour chaque besoin, appel d'offre, travaux, il sera ainsi tenu compte de l'approche environnementale du fournisseur ou du prestataire au même niveau que sont étudiés la qualité et le prix. Les produits seront regardés pour leur impact mais également pour leur cycle de vie. Il faut que, de plus en plus, nous puissions ne faire appel qu'à des partenaires vertueux et que notre démarche soit une source d'inspiration et d'incitation pour nos partenaires.

Dès lors qu'il ne présente pas un risque pour l'association notamment d'un point de vue financier et/ou se fasse au détriment de l'humain en créant notamment des pénibilités ou une dégradation du service dû aux adhérents et/ou des équidés, le maintien d'un système de management environnemental offre à la SEP et à sa direction l'opportunité de s'engager à :

- avoir un développement de son activité qui réponde au mieux aujourd'hui aux besoins des cavaliers et du concédant sans compromettre la capacité des générations futures ; qui cherche à inscrire la pratique de l'équitation dans ce futur ;
- proposer aux membres des services conjuguant le souhait et le plaisir de pouvoir continuer à recevoir un enseignement de qualité, dans le respect du bien-être équin dans un cadre répondant aux exigences environnementales actuelles ;
- s'interroger et constamment repenser ses activités à travers ses consommations et la gestion de ses déchets ;
- chercher à être en respect constant des réglementations et notamment environnementales qui lui sont applicables ;



- avoir un respect du travail de son personnel en essayant de créer un état d'esprit qui incite chacun à se sentir pleinement investi et motivé à la prévention des risques et à l'application des règles visant à la sauvegarde de l'environnement dans l'exercice des leurs différentes missions ;
- permettre à ceux qui souhaitent s'investir plus amplement sur ces sujets de pouvoir le faire au sein de l'association mais aussi au travers de formations ;
- avoir une politique active de communication sur les avancées, nouvelles initiatives et les points d'améliorations ;
- inciter les membres à avoir une pratique qui s'inscrive dans le respect de ces valeurs environnementales à travers leur venue au club et leur consommation ;
- faire ses meilleurs efforts pour répondre aux attentes des pouvoirs publics et notamment la Ville de Paris, propriétaire du site et des installations, du Bois de Boulogne mais aussi de la Région Ile de France en nous comportant comme une association responsable qui pratique la concertation, respecte l'environnement et l'intègre à la vie sociale.

La SEP, pionnière dans une telle démarche de développement durable et de management environnemental, situé en milieu urbain, est fière de voir ses démarches et efforts valorisés par ce label. Dès lors, tout sera fait pour continuer dans cette voie.

Fait à Paris le 15 août 2021

Clarisse MARTIN-MOREL

en qualité de présidente

et au nom du Conseil d'administration

François VALTEAU

en qualité de directeur général

